

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SEANCE DU 21 OCTOBRE 2010

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du trente septembre deux mille dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François KOSCIUSKO-MORIZET, Maire.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. KOSCIUSKO-MORIZET	Mme MARQUET	Mme BOUQUET
M. BARRIER	Mme LECONTE	Mme CYROT
Mme SARINELLI	M. MOREL	M. BLANDIN
M. DE LA RONCIERE	M. KEMKENG	M. BLANCHARD
Mme DESTOUCHES	Mme MACIEL	Mme ROSSI
M. SIMONNET	M. MAURION	M. GIAFFERI
Mme MAZARD	Mme FLAMANT	M. DURDUX
M. DETOLLE	M. CHABOUD	Melle CANDELIER
Mme ROUX-FOUILLET	M. TOURIN	M. TABIT
M. DUBY	Melle LETELLIER	
M. PATRY	M. BENYAHIA	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. FORTIN	à	M. BARRIER
Mme BOMPAIRE	à	M. DETOLLE
Mme BONIMOND	à	M. KOSCIUSKO-MORIZET
Mme DUCRET	à	M. TOURIN

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Samir BENYAHIA a été désignée secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 45 34 94 44

mairie@ville-sevres.fr

www.ville-sevres.fr

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2010

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 1er juillet 2010  
Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET
2. Budget communal 2010 - Décision modificative n° 1 du budget principal.  
Rapporteur : Monsieur DETOLLE
3. Projet d'échange d'emplacements de stationnement avec le SICESS et le Centre Hospitalier des Quatre Villes  
Rapporteur : Monsieur DUBY
4. Parking du Théâtre - Adoption de tarifs complémentaires  
Rapporteur : Monsieur DUBY
5. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois  
Rapporteur : Madame SARINELLI
6. Approbation d'une convention avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest relative à l'organisation de la viabilité hivernale sur voirie  
Rapporteur : Madame SARINELLI
7. Approbation d'une convention avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest relative à la finalisation, la mise en jaquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération dans le journal municipal.  
Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET
8. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association "La Jeune Sévrienne" et de l'association "Les concerts de Marivel"  
Rapporteur : Monsieur DETOLLE
9. Séjours de vacances des seniors - année 2011 - Détermination du barème de participation financière.  
Rapporteur : Madame BOMPAIRE

- 10.** Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les enfants de 3 à 12 ans.

Rapporteur : Monsieur TOURIN

- 11.** Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les enfants de 12 à 17 ans.

Rapporteur : Monsieur FORTIN

- 12.** SEMI-SEVRES - Programme de réhabilitation et de grosses réparations du parc immobilier de la société - Bilan financier définitif des tranches de travaux 2007 et 2008.

Rapporteur : Madame MAZARD

- 13.** SEMI SEVRES - Programme de réhabilitation et de grosses réparations du parc immobilier de la société - Attribution d'une subvention pour le financement de la tranche de travaux de l'année 2011.

Rapporteur : Madame MAZARD

- 14.** Développement durable - Signature de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

Rapporteur : Madame FLAMANT

- 15.** Aménagement d'une liaison entre le talus de Bellevue et le parc Brimborion - Approbation d'une convention de superposition d'affectation avec le Département des Hauts-de-Seine et la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest - Annulation de la délibération n°09/118 du 17 décembre 2009

Rapporteur : Madame DESTOUCHES

- 16.** Travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset - Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n° 5 avec l'entreprise générale BREZILLON.

Rapporteur : Monsieur DUBY

- 17.** Travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement d'entreprises représenté par M. Thierry BRESLIN, Architecte.

Rapporteur : Monsieur DUBY

- 18.** Travaux de remise en état du gymnase des Cent Gardes - Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n°2 au lot n° 5 ventilation, chauffage et désenfumage mécanique avec l'entreprise IDEX Energies.

Rapporteur : Monsieur DUBY

- 19.** Marché de prestations de chauffage, de production d'eau chaude et de climatisation des équipements municipaux - Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 4 avec le titulaire IDEX Energies.

Rapporteur : Monsieur DUBY

- 20.** Marché de prestations de chauffage, de production d'eau chaude et de climatisation des équipements municipaux - Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°5 avec le titulaire IDEX Energies

Rapporteur : Monsieur DUBY

- 21.** Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Rocquencourt au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

Rapporteur : Monsieur PATRY

- 22.** Compte-rendu de la délégation au Maire

Rapporteur : Monsieur BARRIER

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 OCTOBRE 2010**

En préambule, M. le Maire annonce la naissance du cinquième enfant de M. KEMKENG et le félicite au nom de l'assemblée.

Il annonce ensuite aux membres de l'assemblée qu'un questionnaire leur a été remis sur table afin de recueillir les avis de chacun sur l'expérimentation de la dématérialisation de la convocation du Conseil Municipal. Il invite chacun à profiter de ce questionnaire pour faire part de ses observations et remarques et le retourner dans les meilleurs délais au Secrétariat général.

**1°/ Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

M. TABIT fait observer que page 13, en haut de la page, concernant le point relatif aux tarifs, lorsqu'il avait demandé s'il était possible d'associer les élus à ce travail, il entendait naturellement que soient associés également les élus de l'opposition. Il souhaitait préciser à nouveau ce point.

M. le Maire propose qu'on amende légèrement le compte-rendu en précisant « *il était prévu d'associer les élus, y compris de l'opposition, à ce travail* ». Après l'accord de M. TABIT, M. le Maire met le compte-rendu aux voix, sous réserve de cette observation.

**Le compte-rendu ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.**

**2°/ Budget communal 2010 - Décision modificative n° 1 du budget principal.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à la majorité, avec une voix contre (Mlle CANDELIER) et deux non-participation au vote (M. GIAFFERI, M. BLANDIN).

Après le rapport de présentation de M. DETOLLE, M. le Maire donne la parole à Mlle CANDELIER.

Avant de se prononcer sur le fond du sujet, Mlle CANDELIER profite de son intervention pour faire une remarque concernant le questionnaire qui a été remis sur table et demander que désormais, en parallèle de la dématérialisation, les documents budgétaires uniquement soient transmis sous forme papier. La lecture des tableaux budgétaires n'est pas suffisamment aisée sur écran.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à profiter de ce questionnaire pour y porter toute remarque ou suggestion qui paraîtrait utile.

Ceci précisé officiellement, Mlle CANDELIER revient sur le sujet de son intervention et remarque que cette décision modificative s'inscrit dans la droite ligne de la politique budgétaire de la Ville. Si elle convient qu'il est effectivement difficile de tout prévoir dans un budget primitif, elle s'étonne néanmoins de l'importance du remboursement supplémentaire du FCTVA, qui représente une rentrée supplémentaire d'environ 470 000 euros, soit 50% de plus que ce qui était initialement annoncé.

Elle rappelle qu'il avait été annoncé et voté quelques mois auparavant une augmentation de la fiscalité des ménages sévriens justifié par un besoin d'environ 500 000 € et que cette hausse des impôts était nécessaire pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Or le projet de délibération présenté ici montre un excédent de plus d'un million d'euros en fin d'année. L'augmentation d'impôts n'était donc pas indispensable.

Mlle CANDELIER remarque que cette somme pourrait au moins être utilisée pour améliorer immédiatement le service à la population (dotation à l'épicerie sociale de Sèvres, audit sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux etc...) au lieu de servir uniquement à diminuer l'emprunt. Elle regrette que la Ville préfère rembourser les banques plutôt que d'injecter ces sommes au profit de l'activité économique. C'est un choix politique que les Verts-Ecologie ne partage pas.

M. BLANDIN prend à son tour la parole en s'étonnant pour sa part de constater pour la deuxième fois consécutive une variation très positive des recettes, puisqu'il rappelle qu'il y avait déjà eu cette surprise lors du compte administratif. Il souhaite que ce genre de « surprise » ne devienne pas une constante.

*[Problème d'enregistrement dû à une défaillance des micros. M. le Maire regrette que le système d'enregistrement et les micros ne soient pas vérifiés systématiquement avant chaque séance.]*

M. BLANDIN reprend son intervention. Il constate que malgré cette série de bonnes surprises, les impôts ont systématiquement été augmentés. Lors du vote du compte administratif, il avait déjà fait observer que l'excédent du compte administratif était peu ou prou équivalent à la hausse des impôts. Il réitère donc cette même observation : la plus-value constatée aujourd'hui est à peu près équivalente à la surimposition qu'il y a eue. Certes, il ne s'agit pas des mêmes budgets mais les montants sont identiques sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas eu de surimposition sur la taxe des ordures ménagères, contrairement à la légende que veut faire courir l'opposition. Ce point a déjà été abordé en conseil communautaire.

M. BLANDIN fait remarquer que cette information n'a pas été relayée par ses soins mais par un élu de Ville d'Avray.

M. le Maire rétorque que l'erreur a été corrigée immédiatement, il n'y a donc pas lieu de répéter les erreurs à plaisir.

M. BLANDIN répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur. Il a simplement été constaté un écart de l'ordre de 450 000 € pour les Sévriens et lors de la réunion du Bureau communautaire, il avait été donné cinq ans pour ramener cet écart à zéro par rapport à Arc de Seine.

M. le Maire répond que cela concernait Boulogne-Billancourt, pas Sèvres.

M. BLANDIN estime que dans la mesure où l'imposition entre Boulogne-Billancourt et Sèvres est strictement identique, cela ne change pas grand chose. Il regrette par ailleurs d'être constamment interrompu dans son intervention, d'autant que les problèmes de micro rendent déjà toute intervention suffisamment pénible.

Il conclut en souhaitant que cet excédent budgétaire soit reversé aux citoyens lors du prochain budget, puisqu'il ne paraît pas correct que la ville fasse aujourd'hui des excédents alors qu'on est dans une situation de crise.

Sur la question du remboursement du FCTVA, M. le Maire explique que le système est assez novateur grâce au plan de relance, dans la mesure où la Ville a été remboursée une année plus tôt, dans l'année qui suit, au lieu d'attendre deux ans. Ce système va d'ailleurs se perpétuer, mais comme c'est la première année de ce système, les services ont été un petit peu pris de court dans les prévisions.

Sur les utilisations de l'excédent, M. le Maire regrette la réaction très classique qui veut que dès qu'il y a de l'argent, il faille aussitôt le dépenser. Il reconnaît toutefois que ce n'est pas ce qu'a dit Monsieur Blandin.

M. le Maire se dit assez dubitatif d'ailleurs sur les chiffres qui ont été annoncés. Il est évident que lorsqu'il y a un excédent dans le compte administratif ou le budget de manière générale, cet excédent doit servir en premier lieu à abonder les recettes budgétaires ; on en tient donc compte d'une certaine façon pour la préparation du budget primitif. Cela peut en outre permettre éventuellement d'anticiper sur certains investissements urgents et réduire d'autant les prévisions du budget 2011.

Enfin, il faut être conscient que le budget 2011, qui sera voté en mars, est encore assez difficile à prévoir à la fois du fait de la réforme des collectivités locales et de la réforme de suppression de la taxe professionnelle. Il faudra attendre le vote de la loi de finances fin décembre pour y voir un peu plus clair. Il est donc prudent d'avoir plutôt des réserves positives que des absences de réserves.

Quoiqu'il en soit, M. le Maire confirme que cette variation des recettes sera reprise dans le budget 2011 et contribuera à éviter probablement, ce qui est l'objectif, d'augmenter les taux d'imposition. Il est normal à ce stade de l'année d'avoir une réserve, même si elle semble un peu forte. L'usage que l'on en fera sera à discuter lors de la préparation du budget 2011 ou éventuellement à la dernière DM de l'année.

Pour compléter ces propos, M. DETOLLE revient sur le terme de « bonus » couramment utilisé et qui lui paraît peu opportun ici. Il annonce qu'en matière de taxe additionnelle et mutation onéreuse, on est au niveau prévu dans l'enveloppe budgétaire mais on peut s'attendre à avoir un plus par rapport à ce qui a été prévu. Ce ne sera pas pour autant un bonus, d'autant qu'il y a une incertitude importante.

Par ailleurs, il regrette les propos de Mlle CANDELIER concernant les remboursements d'emprunt anticipés qui enrichissent les banques et rappelle que lorsqu'on rembourse un emprunt, on s'enrichit soi-même puisqu'on diminue sa dette.

M. le Maire ajoute que les prévisions budgétaires ne sont pas faciles, comme le montre l'exemple de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (TAMO). Du fait de la crise immobilière, la taxe sur les acquisitions et les ventes immobilières a connu un creux

sur la période 2008-2009 mais elle commence à remonter. Certains parlementaires ont proposé que désormais lorsque le produit de la TAMO remonte, une partie de la hausse soit affectée à un fond de péréquation au profit de zones rurales et autres. Naturellement, ce projet serait au détriment de Paris et des proches départements qui verraient alors leurs rentrées diminuer de moitié ou plus et qui devraient attendre des années avant de retrouver les recettes espérées. C'est en train d'être discuté dans le projet de loi de finances.

M. le Maire redonne ensuite la parole à M. BLANDIN pour une dernière intervention sur la question.

M. BLANDIN regrette que M. DETOLLE n'ait pas confirmé le chiffre de 1 355 000 qu'il a pour sa part avancé, et qui correspond à 897 000 € sur le compte administratif et 458 000 € sur cette délibération d'aujourd'hui. Par ailleurs, il prend note que le Maire semble prendre l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux sur Sèvres pour l'année prochaine, ce dont il se réjouit. En revanche il regrette l'introduction d'une fiscalité ménage sur l'intercommunalité, ce dont il sera débattu dans l'autre instances.

M. le Maire rétorque qu'il n'est aucunement prévu d'introduire une fiscalité ménage et dénonce là encore une présentation fallacieuse des choses. On attribue désormais aux communautés d'agglomérations la part de la taxe d'habitation que percevait le département, uniquement afin de compenser la disparition de la taxe professionnelle. Or les communautés d'agglomérations ne voteront pas les taux de la taxe d'habitation, elles percevront uniquement le produit destiné jusque là au Département, il n'y a donc aucun changement pour les ménages.

Pour les chiffres avancés par M. BLANDIN, il propose de vérifier au moment du vote du compte administratif en mai prochain.

**M. le Maire met la délibération aux voix. La délibération est adoptée à la majorité, avec 6 votes contre : Mlle CANDELIER, M. BLANCHARD, Mme ROSSI, Mme CYROT, M. BLANDIN, M. DURDUX.**

### **3°/ Projet d'échange d'emplacements de stationnement avec le SICESS et le Centre Hospitalier des Quatre Villes.**

**Rapporteur : Monsieur DUBY**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à la majorité, avec 3 abstentions (Mme ROSSI, M. BLANCHARD et M. DURDUX).

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. GIAFFERI ne prenant pas part au vote.

Le rapport de présentation de M. DUBY terminé, M. le Maire donne la parole à M. DURDUX. Celui-ci explique qu'en commission de l'urbanisme et des travaux, il avait été posée la question, sans qu'il ait été apporté de réponse précise, sur l'impact et la gêne que pourrait occasionner ce transfert pour les usagers actuels du parking Cheviron. Or dans le rapport de présentation de M. DUBY en séance, on apprend que 25 occupants, dont les places sont aujourd'hui gérées par la SEMI, verront leur bail résilié. Il souhaite donc savoir quelle

sera la gêne occasionnée à ces occupants : leur proposera-t-on une place dans un nouveau parking et à quel tarif ? Ont-ils été consultés ? qu'en est-il des éventuelles personnes handicapées qui pourraient être concernées ?

M. le Maire explique que l'opération est engagée et les travaux sont en cours. Pour les personnes qui étaient locataires dans le parking Cheviron et qui ne le seront plus, elles se verront proposer une location dans le parking Gallardon, situé juste à côté. Il précise que les conditions seront les mêmes. C'est simplement une organisation plus astucieuse sur deux parkings voisins, afin de permettre de faire des regroupements intelligents parce que le parking Gallardon sera à ce moment-là entièrement ville, géré par Q Park avec un système principalement de parking horaire mais aussi avec des abonnés.

**M. le Maire met la délibération aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité, avec 2 abstentions : M. GIAFFERI, M. TABIT.**

#### **4°/ Parking du Théâtre – Adoption de tarifs complémentaires.**

**Rapporteur : Monsieur DUBY**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, Mlle CANDELIER, M. BLANDIN et M. GIAFFERI ne prenant pas part au vote.

Après le rapport de présentation de M. DUBY, M. le Maire donne la parole à Mme CYROT.

Mme CYROT souhaite revenir sur les propositions qui sont faites aux commerçants et qui apparemment ne leur conviennent pas pour deux raisons. D'une part l'abonnement sur cinq jours par semaine ne leur convient pas puisqu'ils ne sont pas là les lundi et jeudi et qu'ils ne sont là que par demi-journées. D'autre part, un certain nombre d'entre eux ne peuvent pas rentrer dans le parking du Théâtre à cause des dimensions des véhicules. Enfin, le coût qui était d'un peu moins d'un euro en juillet est passé à 1 euro puis 1,5 euro en septembre, ce qui leur paraît trop cher.

Mme CYROT conclut qu'il s'agit là de ce que les commerçants auraient compris de leurs dernières négociations avec Monsieur Morel.

Avant de passer la parole à Mme ROSSI, M. le Maire répond que tous ces problèmes ont été réglés depuis.

Mme ROSSI souhaite savoir si les places de parking attribuées entre 25 et 30 € à des salariés de la ville concernent des voitures personnelles ou des véhicules municipaux.

A la réponse de M. le Maire expliquant qu'il s'agit de véhicules personnels, elle souhaite savoir à quel titre les employés de Mairie bénéficient d'un tarif privilégié. Enfin, Mme ROSSI aimerait savoir s'il ne serait pas possible d'accorder un tarif préférentiel aux responsables d'association qui font partie de la vie associative de Sèvres et qui sont souvent obligés de se déplacer en voiture.

M. BLANCHARD prend ensuite la parole pour souligner le manque de places de stationnement réservé aux deux-roues non motorisés. Il constate qu'il n'y a aucun parking

public pour les vélos à Sèvres et cite l'exemple de plusieurs autres villes, comme Bordeaux, qui ont prévu des parkings spécifiques pour encourager la pratique du vélo. Il s'interroge sur la réelle implication de la majorité sur ces questions. Certes, il convient que la mise en place du Comité Sévrien de Développement Durable prouve la volonté de la ville d'intervenir sur cette question. Néanmoins cette seule initiative paraît un peu faible et il rappelle que les habitants attendent des améliorations concrètes comme par exemple la mise en place rapide de pistes et d'aménagements cyclables ainsi que les doubles sens cyclables.

Concernant le parking du Théâtre, les Verts Europe Ecologie souhaitent que des places de stationnement vélos gratuites soient prévues afin d'afficher une réelle volonté de valoriser la pratique du vélo à Sèvres.

M. GIAFFERI prend à son tour la parole. S'il mesure pleinement la difficulté consistant à modifier un système de stationnement qui plus est payant dans une ville comme la nôtre, il regrette toutefois, comme l'ensemble des Sévriens, un manque de communication évident sur la mise en place de ces nouvelles modalités de stationnement dans notre ville.

M. le Maire répond aux interventions en commençant par la question de la communication soulevée par M. GIAFFERI. Il rappelle qu'il y a eu plusieurs communications de la Ville sur la question, que ce soit dans le Sévrien ou sur le site Internet de la Ville. Malheureusement, et c'est très regrettable, le concessionnaire a été défaillant sur la question. On est ici dans le cadre d'une compétence communautaire et GPSO a eu plusieurs fois l'occasion de rappeler à l'ordre le concessionnaire sur la question. La situation s'améliore un peu aujourd'hui mais il reste encore des efforts à faire.

Concernant l'intervention de Mme CYROT, M. le Maire regrette qu'elle n'ait pas vu les commerçants plus récemment puisque la plupart des propos qu'elle a rapporté sont aujourd'hui obsolètes.

Il explique que le problème des véhicules qui ne rentrent pas dans le garage a toujours existé et est parfaitement pris en compte puisqu'ils disposent dans ce cas de possibilités de stationnement à tarif réduit sur la voirie.

Pour la durée de cinq jours par semaine pour l'abonnement, s'ils ne travaillent ni le lundi ni le jeudi, il reste bien cinq jours. Enfin M. le Maire ajoute que depuis la réunion des commerçants avec M. MOREL, un certain nombre de points ont été vus et réglés, les problèmes sont donc résolus.

Au sujet de la question de Mme ROSSI sur les tarifs particuliers attribués aux fonctionnaires, il explique qu'il s'agit de cas particuliers concernant des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer ou qui habitent particulièrement loin et sur des zones mal desservies en transport en commun. Naturellement, l'idéal serait que tous les employés de la mairie habitent à Sèvres, cela résoudrait à peu près les problèmes mais ce n'est pas le cas.

Il ajoute que la sélection a été faite sous le contrôle vigilant et efficace de M. LUDGER pour donner satisfaction à un certain nombre de demandes de fonctionnaires municipaux, qui paraissaient raisonnables. Il paraît judicieux de satisfaire à ces demandes plutôt que de voir partir les agents ailleurs.

Quant à la question des responsables d'association, M. le Maire explique qu'il a reçu 100 à 200 demandes de cartes gratuites ou à tarif très réduit de personnes qui estimaient toutes avoir

un droit particulier à stationner gratuitement ou semi-gratuitement. Il a évidemment fallu faire un tri. On a choisi de privilégier, par exemple, les professeurs du collège qui pendant les travaux n'ont plus de possibilité de stationnement mais qui après rendront les places. Cela signifie qu'on pourra ensuite les réattribuer. Ces places sont à 30 euros par mois. Il ajoute qu'il a personnellement reçu, en compagnie de M. DUBY et M. LUDGER les délégations des enseignants de Gambetta et une solution a été trouvée après discussion. On a donc fait beaucoup de concertation dans ce domaine.

Concernant enfin le développement des systèmes de station pour les vélos, M. le Maire rappelle qu'il était l'autre jour au Conseil Sévrien du Développement Durable pour faire le point des travaux, en compagnie notamment de Mme FLAMANT. Il constate que le groupe vélo, pourtant très préoccupé par ce genre de problèmes, n'a pas du tout évoqué ce problème, il propose donc de leur reposer la question. S'il s'avère qu'il y a un vrai problème, on pourra au fur et à mesure que l'on développera les pistes cyclables, étudier les possibilités.

Enfin, sur la question des vélos à contresens dans les voies à sens uniques en zone 30, M. le Maire estime que cela peut être une idée intéressante au cas par cas mais qu'il ne faut pas en faire une doctrine. Pour le moment à Sèvres et pour des raisons de sécurité, ce n'est pas autorisé. On envisage de faire des essais mais avec beaucoup de prudence. Sèvres est une ville pentue et c'est beaucoup plus difficile de faire cet exercice dans des rues en pente que dans des rues plates. Il faut aussi étudier ce qui a été fait dans des villes voisines (Sceaux, Clamart) qui ont commencé, pour éventuellement s'en inspirer. Mais il rappelle que cela représente aussi un coût important de signalisation.

**A l'issue du débat, la délibération est soumise au vote des conseillers.**

**La délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité, avec 8 abstentions : M. GIAFFERI, M. TABIT, Mme ROSSI, Mme CYROT, M. BLANDIN, M. DURDUX, Mlle CANDELIER, M. BLANCHARD.**

#### **5°/ Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois.**

**Rapporteur : Madame SARINELLI**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le rapport de présentation n'appelant pas de commentaires, la délibération est mise au vote.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération n°5.**

#### **6°/ Approbation d'une convention avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest relative à l'organisation de la viabilité hivernale sur voirie.**

**Rapporteur : Madame SARINELLI**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre a donné un avis favorable à l'unanimité avec 3 abstentions (Mme ROSSI, M. DURDUX et M. BLANCHARD).

A l'issue du rapport de présentation de Mme SARINELLI, M. le Maire ajoute que c'est ce même système qui a plutôt bien fonctionné l'hiver dernier. Il rappelle que la viabilité hivernale fonctionne du 15 novembre au 11 avril, ce qui laisse une petite marge de sécurité.

Il donne ensuite la parole à Mme ROSSI. Celle-ci aurait voulu savoir s'il y avait un minimum de garanties prévues dans cette convention en terme de mutualisation de moyens humains et techniques. Elle s'étonne d'ailleurs qu'on ait besoin d'ajouter spécifiquement cinq agents aux effectifs communautaires puisqu'a priori il s'agit là d'une compétence communautaire obligatoire.

M. BLANCHARD prend à son tour la parole pour revenir sur la question de la viabilité hivernale. Il rappelle que de nombreuses villes cherchent aujourd'hui à limiter le salage des routes car l'utilisation excessive du sel pollue les cours d'eau, les nappes souterraines, les sols et les espaces verts. Il propose de prendre exemple sur les collectivités qui cherchent concrètement la façon de préserver l'environnement, en limitant le salage aux routes à forte déclivité (plus de 5%), de remplacer l'épandage de sel brut par de la bouillie de sel et d'avoir recours le plus souvent possible à des techniques alternatives. Il précise qu'ignorant si ces techniques alternatives entraîneraient plus ou moins de personnels, le groupe des Verts-Europe Ecologie s'abstiendra sur la délibération.

Par ailleurs, il s'étonne de la faible autonomie des services communautaires. Enfin, il conclut son intervention en demandant qu'indépendamment du vote de cette délibération, un prochain numéro du Sévrien aborde dans un article les conséquences néfastes pour l'environnement du salage des routes afin d'inciter les Sévriens à adapter leur comportement et leur véhicule aux conditions climatiques.

M. le Maire demande des précisions sur ce que M. BLANCHARD entend par « faible autonomie des services communautaires ».

M. BLANCHARD répond que si GPSO a besoin que la ville de Sèvres mette à sa disposition 5 agents supplémentaires, c'est que visiblement ses services ne sont pas même d'assurer la mission de façon autonome.

M. le Maire revient sur la question de Mme ROSSI et explique que GPSO a effectivement la compétence voirie y compris donc la viabilité hivernale. De ce fait, un certain nombre d'agents sévriens, ceux qui étaient à plein temps sur ces compétences, ont donc été transférés à GPSO. Les agents dont il s'agit ici sont essentiellement des chauffeurs d'engins mais qui sont affectés, le reste de l'année, à d'autres missions qui n'ont rien à voir avec la voirie : figurent parmi ces personnes le chauffeur du Maire, l'agent chargé des transports scolaires, etc. C'est pourquoi on propose de les mettre à disposition quelques jours ou quelques nuits dans l'année dans lesquels ils sont nécessaires, à charge pour GPSO de rembourser cette mise à disposition. Il s'agit d'une mutualisation intelligente des moyens humains, afin d'éviter des dépenses inutiles.

Concernant la proposition d'un article dans le Sévrien, M. le Maire n'est pas persuadé qu'il soit très judicieux d'expliquer aux sévriens qu'on ne salera que les rues à forte pente, à charge

pour les autres de se débrouiller sur les autres rues. La conduite sur le verglas n'est pas aisée et on ne peut pas laisser les gens se débrouiller comme ils pourront.

Sur la nocivité du sel, M. le Maire en convient mais il rappelle que certaines pratiques le sont encore davantage, comme par exemple la saumure, qui avait été développée à une époque. La bouillie de sel lui semble également aller dans le mauvais sens.

Le sablage peut donner de bons résultats sur le moment mais cela devient dangereux au moment de la fonte car ça commence alors à glisser. Au final il n'y a donc pas de solution idéale, mais il convient qu'il faut faire attention au salage et note l'intervention de M. Blanchard. La question devra être revue avec des spécialistes mais un article annonçant des procédés alternatifs lui paraît encore trop prématuré.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération n°6 avec deux abstentions (Mlle CANDELIER et M. BLANCHARD).**

**7°/ Approbation d'une convention avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest relative à la finalisation, la mise en jaquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération dans le journal municipal.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, Mlle CANDELIER et M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

Mme CYROT prend la parole pour s'étonner du montage inutilement compliqué de ce partenariat. Les articles sont rédigés au niveau de la communauté d'agglomération, puis une fois que les pages sont finalisées, elles sont retournées à la communauté d'agglomération pour la réalisation. Tout cela pour un coût de 28 000 € alors que cela pourrait être fait en une seule fois puis transmis aux communes concernées. De surcroît, le fait d'adopter la même charte graphique pour ces pages aurait permis de marquer l'appartenance à un même territoire et, éviterait des allers et retours au niveau opérationnel.

M. BLANCHARD rejoint les propos de Mme CYROT. Il ajoute qu'il aimerait que figurent systématiquement dans tous les numéros du Sévrien quatre pages consacrées à l'intercommunalité puisque c'est désormais à ce niveau que se prennent les décisions structurantes. Il est donc normal que les sévriens aient une visibilité sur cette intercommunalité.

Sur ce dernier point, M. le Maire se déclare tout à fait prêt à ouvrir plus largement les colonnes du journal municipal. Si la Communauté d'agglomération est prête pour tous les numéros du Sévriens, ce sera fait.

Concernant la remarque de Mme CYROT, il rappelle que l'informatique simplifie et accélère tout de même largement les échanges. Par ailleurs, le maquettage est quelque chose de bien réel et chaque journal municipal a sa personnalité.

Ce système fonctionne bien comme ça, il propose donc qu'on continue pour le moment avant de voir si on peut l'améliorer.

**La délibération n°7 est adoptée à la majorité, avec 6 voix contres (Mme CYROT – M. BLANDIN – M. DURDUX – Mme ROSSI - Mlle CANDELIER –M. BLANCHARD).**

**8°/ Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « La Jeune Sévrienne » et de l'association « Les Concerts de Marivel ».**

**Rapporteur : M. DETOLLE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le rapport de présentation de M. DETOLLE n'appelant pas de commentaires, M. le Maire soumet la délibération au vote des conseillers.

**La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.**

**9°/ Séjours de vacances des seniors – année 2011 – Détermination du barème de participation financière.**

**Rapporteur : Mme BOMPAIRE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, Mlle CANDELIER et M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 1 abstention (M.TABIT).

Mme ROSSI prend la parole pour s'étonner des prix énoncés dans la délibération. Etant elle-même une adepte des voyages en Turquie, elle trouve que les coûts annoncés sont particulièrement exorbitants par rapport à sa propre expérience.

M. le Maire fait remarquer que ce n'est pas tout à fait la même chose de voyager à deux que de faire voyager un groupe de plusieurs dizaines de personnes âgées, avec parfois des problèmes d'accompagnement et souvent une certaine exigence sur la qualité du service rendu.

M. le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité, Mlle CANDELIER et M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.**

**10°/ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Renouvellement de la convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations familiales pour les enfants de 3 à 12 ans.**

**Rapporteur : Monsieur TOURIN**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. BLANCHARD s'interroge sur le changement des modalités de calcul évoquées. Si désormais, la ville va calculer le nombre d'heures réelles de présence des enfants, il souhaiterait savoir si cela va modifier le calcul du prix de journée demandé aux familles qui s'établirait sur le temps de présence réelle des enfants. En d'autres termes, si les familles paient un forfait, seront-elles remboursées lorsque leurs enfants sont absents ?

M. TOURIN répond qu'il n'y aura pas de modification pour les familles. La seule implication est pour la Ville, puisque la subvention attendue de la CAF sera un peu inférieure.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°10, Mlle CANDELIER et M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.**

**11°/ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Renouvellement de la convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations familiales pour les enfants de 12 à 17 ans.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

M. FORTIN n'étant pas encore arrivé, M. le Maire présente le projet de délibération à sa place.

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. BLANCHARD s'étonne de la date d'effet de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il fait remarquer que ce n'est pas la première fois que le Conseil doit délibérer sur une convention rétroactive, ce qui toujours aussi désagréable. Il souhaiterait donc connaître les raisons de ce décalage.

M. le Maire répond que cela est dû à un problème avec la CAF. Cette expérience a été montée en accord avec la CAF mais elle était un peu hors du contrat initial qui avait pris effet en janvier 2007. La CAF a encouragé la ville à le faire, elle a apporté les financements et a demandé de régulariser alors que le système fonctionne parfaitement depuis presque 2 ans. Dans la mesure où la CAF finance les actions dont la Ville a besoin pour le bien des Sévriens, on est un peu obligé de composer avec des façons de travailler qui peuvent nous surprendre.

M. TABIT se déclare tout à fait favorable à cette subvention et espère que cette subvention permettra d'enrichir les prestations à l'endroit des jeunes adolescents, de façon à ce qu'elles soient aussi riches que pour leurs aînés.

M. le Maire répond que c'est effectivement l'objectif et que cela correspond à un vrai besoin car le créneau à destination des 12-17 ans était un peu insuffisant.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération.**

**12°/ SEMI-SEVRES – Programme de réhabilitation et de grosses réparations du parc immobilier de la société – Bilan financier définitif des tranches de travaux 2007 et 2008.**

**Rapporteur : Madame MAZARD**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, Mlle CANDELIER et M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

A l'issue du rapport de présentation, M. le Maire donne la parole à Mme ROSSI.

Mme ROSSI fait remarquer que se rendant régulièrement dans le quartier des Bruyères, elle a pu personnellement constater qu'au 37 rue de la Garenne, les ascenseurs sont en panne depuis trois mois, elle ne comprend donc pas quels peuvent être les travaux mentionnés comme étant réalisés sur l'ascenseur en 2007. Elle souligne que la situation est d'autant plus urgente que résident dans cet immeuble trois personnes handicapées.

M. le Maire répond qu'effectivement la SEMI rencontre plusieurs problèmes avec la société en charge du contrat d'entretien de ces ascenseurs. Un appel d'offres a d'ailleurs été récemment relancé, malheureusement c'est un secteur où il y a relativement peu de sociétés concurrentes et elles sont toutes débordées par la nouvelle réglementation qui impose un délai limité pour la mise aux normes.

Avant de soumettre la délibération au vote de l'assemblée, M. le Maire annonce qu'en tant que président de la SEMI-SEVRES, il ne prendra pas part au vote.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération, M. KOSCIUSKO-MORIZET ne prenant pas part au vote.**

**13°/ SEMI-SEVRES – Programme de réhabilitation et de grosses réparations du parc immobilier de la société – Attribution d’une subvention pour le financement de la tranche de travaux de l’année 2011.**

**Rapporteur : Madame MAZARD**

La Commission des finances, du développement économique et de l’administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l’unanimité, Mlle CANDELIER et M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de l’urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l’unanimité.

A l’issue du rapport de présentation, M. le Maire donne la parole à M. BLANCHARD.

M. BLANCHARD explique que lors de la commission, il a été annoncé que des diagnostics de performance énergétique et thermique allaient être effectués sur l’ensemble du parc de la SEMI, afin de pouvoir désormais mieux « cibler » les travaux de gros entretien. Il s’en réjouit et souhaite que ce diagnostic soit suivi d’un programme de travaux de nature à réduire les dépenses en particulier de chauffage des locataires.

M. DURDUX constate pour sa part que les travaux qui ont été réalisés et ceux qui sont prévus sur la période 2008-2011 rentrent dans la moyenne de la convention qui a été signée entre la ville et la SEMI, c’est-à-dire en moyenne une réalisation de 300 000 € de travaux par an. En revanche, il observe que la proportion de financement entre la Sémi et la ville évolue, puisqu’on passe à peu près à 90% sur la deuxième période alors qu’au titre de la convention la répartition du financement était de l’ordre de 60% pour la ville et 40% pour la Sémi.

Il remarque également que les travaux réalisés au titre de cette convention relèvent principalement de l’entretien courant du parc. On ne fait donc pas réellement progresser la qualité du parc, notamment en matière de performance énergétique et thermique, comme l’a indiqué M. BLANCHARD. On peut avoir désormais quelques estimations sur la qualité du parc puisqu’au travers du PSP qui a été réalisé et présenté au mois d’avril, on sait qu’à peu près 75% du parc présente une qualité énergétique allant de mauvaise à très mauvaise.

Maintenant que l’on dispose de ces informations, il souhaite, comme M. BLANCHARD, que la municipalité puisse travailler avec la SEMI sur un plan d’amélioration de la performance énergétique du parc, notamment en réalisant un certain nombre d’opérations pilotes.

M. le Maire souhaite relever le terme employé « à l’aveugle » par M. BLANCHARD dans son intervention. Les travaux n’ont pas été réalisés à l’aveugle puisque les diagnostics ont été réalisés et qu’on connaît la classification de chaque immeuble (A, B, etc. jusqu’à G). Il précise d’ailleurs que dans le contrat qui vient d’être vu en conseil d’administration de la SEMI, des engagements sont pris pour les six prochaines années, afin de passer un certain nombre d’immeubles, situés en catégorie basse, (D, E, F, G), dans les catégories hautes ( A, B, C).

Concernant la proportion de financement, M. le Maire explique que cela dépend indirectement des subventions obtenues par ailleurs de la communauté d’agglomération et du

Département. Cela explique qu'au départ, le plan de financement prévoit un maximum de subventions et en fonction des aides financières effectivement obtenues, on diminue ou augmente la participation de la ville. Il refuse toutefois de considérer qu'il n'y a pas d'effort énergétique réalisé. On a un total de 550 000 € de travaux dont 415 000 pour la rue de la Garenne, ce qui comprend certes les travaux sur ascenseur mais également l'étanchéité des toitures, le ravalement des façades, la révision des fenêtres, le remplacement des persiennes etc.. On est donc bien dans des travaux qui améliorent la qualité énergétique.

Il concède toutefois qu'il faut maintenant reprendre le plan prévisionnel réalisé en 2007 et 2008, compte tenu également à la fois des normes nouvelles et surtout aussi des aides éventuelles qui peuvent être obtenues dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Ce n'est pas non plus très facile parce que finalement, la façon la plus efficace d'améliorer la qualité énergétique reste la protection extérieure. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible notamment lorsque les façades des immeubles ne sont pas strictement plates. La SEMI devra reprendre effectivement le programme de travaux en accentuant la composante énergétique, économie d'énergie.

A l'issue du débat et avant de soumettre la délibération au vote de l'assemblée, M. le Maire annonce qu'en tant que président de la SEMI-SEVRES, il ne prendra pas part au vote.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération, M. KOSCIUSKO-MORIZET ne prenant pas part au vote.**

**14°/ Développement durable – Signature de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.**

**Rapporteur : Madame FLAMANT**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire complète le rapport de présentation de Mme FLAMANT en précisant que le comité sévrien du développement durable vient de réaliser son bilan de ses deux ans de mandat, et que celui-ci pourrait être présenté, notamment sur le point des travaux réalisés, soit dans une commission spéciale élargie, soit directement en conseil municipal.

M. BLANCHARD prend ensuite la parole pour souligner que le texte date de 2003 et c'est donc assez regrettable qu'il n'ait pas été approuvé à l'époque puisque l'idée était justement d'enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2010. Il estime que ce texte contient beaucoup de bonnes choses et notamment des engagements forts de la part de la région. Pour ce qui concerne l'engagement de la Ville dans ce domaine, il souhaiterait savoir si elle est prête à se lancer dans un inventaire de la faune et de la flore sévrienne ce qui paraîtrait une excellente chose.

M. le Maire répond à M. BLANCHARD que ce diagnostic a déjà été réalisé dans le cadre de la communauté Val de Seine pour la colline Brimboration qui est un refuge naturel. Il avait été envisagé aussi de le faire pour le parc de Saint Cloud mais la mise en œuvre a été un peu plus compliquée puisqu'on n'est plus sur le territoire de la Ville. Il ajoute qu'il y a également des tests en cours sur le parc nautique de l'Ile de Monsieur.

Mme FLAMANT ajoute qu'il y a également un projet en cours sur les berges de Seine.

Mme ROSSI demande ensuite la parole pour demander s'il est prévu d'adhérer à la norme ISO 26000, qui est une norme à vocation à responsabilité sociétale et environnementale ou si là aussi on y adhérera plus tardivement.

M. le Maire rétorque qu'il vaut mieux prendre le train en marche que de ne pas le prendre du tout. La question de cette norme ISO 26 000 sera posée au Comité Sévrien de Développement Durable (CSDD) qui étudiera la question. Personnellement, il se méfie un peu de toutes ces normes qui représentent parfois plus de paperasserie faisant vivre les bureaux d'études que d'intérêt concret sur le terrain.

A l'issue du débat, M. le Maire met la délibération aux voix.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération.**

**15°/ Aménagement d'une liaison entre le talus de Bellevue et le parc Brimborion – Approbation d'une convention de superposition d'affectation avec le Département des Hauts-de-Seine et la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest – Annulation de la délibération n°09/118 du 17 décembre 2009.**

**Rapporteur : Madame DESTOUCHES**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le rapport de présentation de Mme DESTOUCHES n'appelant pas d'observation, la délibération est soumise au vote des conseillers.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération, M. MOREL ne prenant pas part au vote.**

**16°/ Travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset – Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n°5 avec l'entreprise générale BREZILLON.**

**Rapporteur : Monsieur DUBY**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, avec 1 abstention (Mme ROSSI).

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, Mlle CANDELIER et M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

M. GIAFFERI annonce que même si le Modem a l'habitude de critiquer les nombreux avenants proposés dans le cadre des travaux de l'école Croix Bosset et de l'hôtel de ville, ils voteront favorablement pour celui-ci.

M. la Maire s'en réjouit et met la délibération aux voix.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération, M. MOREL ne prenant pas part au vote.**

**17°/ Travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises représenté par M. Thierry BRESLIN, architecte.**

**Rapporteur : Monsieur DUBY**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, avec 1 abstention (Mme ROSSI).

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à la majorité, avec 1 abstention (M. BLANCHARD) et 2 votes contre (Mme ROSSI et M. DURDUX).

A l'issue du rapport de présentation, M. le Maire donne la parole à M. GIAFFERI.

M. GIAFFERI considère que cet avenant, à la différence du précédent pour lequel il s'est déclaré favorable, aurait pu être anticipé au début du chantier, notamment sur le choix de changer de mode de dévolution du chantier et passer en entreprise générale.

M. le Maire répond que c'est effectivement une question qu'on peut se poser mais il rappelle qu'on a souvent des problèmes dans les évolutions de travaux, il n'est donc pas toujours aisé de savoir s'il vaut mieux procéder par lot séparé ou par une entreprise générale. En l'espèce, le chantier est particulièrement complexe, l'entreprise travaille bien et l'architecte est exigeant. Il annonce qu'une visite sera organisée vers la fin novembre lorsque les travaux seront pratiquement achevés.

Mme ROSSI prend à son tour la parole pour dire que même si elle ne veut pas remettre en cause les compétences de l'architecte, elle s'étonne qu'on ait pu autant sous-estimer l'opération au départ. La succession d'avenants se chiffre par milliers d'euros. D'autant que théoriquement, le choix de passer en entreprise générale a pour objectif de diminuer les coûts, notamment en matière de coordination de travaux, or ici cela a un effet inverse.

Mme ROSSI se demande si il n'y avait pas d'autres options qui auraient pu être étudiées et plus appropriées à ce marché. Elle conclut en s'interrogeant : la Ville ne devrait-elle pas plutôt recruter des ingénieurs et des spécialistes pour éviter que de tels phénomènes se reproduisent à nouveau ?

M. DURDUX prend à son tour la parole pour rejoindre les propos de M. GIAFFERI et Mme ROSSI concernant l'augmentation du coût des travaux. Il ajoute que la discussion sur ce point en commission des travaux a été effectivement très approfondie et a conduit à faire un bilan entre le coût des travaux estimés aujourd'hui et le coût estimatif au début des travaux. D'après les chiffres qui ont été donnés en commission, hors frais d'architecte, le coût des travaux serait passé de 7 500 000 à 10 000 000 €.

A la question de M. le Maire pour savoir s'il s'agit d'euros constants ou courants, M. DURDUX répond que les précisions données en Commission n'allaient pas jusque là. Il souligne donc qu'on observe une augmentation de 30 à 35%, dont une bonne partie est justifiée par le passage en marché unique. Comme dans les interventions précédentes, M. DURDUX estime que ce changement de mode de dévolution aurait pu être anticipé.

M. le Maire explique qu'il est difficile de parler de chiffres si on ignore s'il s'agit de valeur constante ou courante, surtout quand il s'agit de travaux public dans le bâtiment. Quand on raisonne sur des travaux qui durent deux ans, ce n'est pas du tout la même chose de donner le coût des travaux en valeur initiale ou en valeur réelle, avec des inflations qui en matière de travaux de BTP sont souvent assez importantes (parfois plus de 10%).

Il ajoute qu'il est prévu qu'à la fin des travaux, au moment du décompte général, on établisse un examen et un point complet de l'évolution des coûts, en tenant compte de l'évolution des index de la construction.

M. le Maire revient sur l'intervention de Mme ROSSI avec laquelle il n'est pas d'accord. Il ne lui paraît pas possible pour une petite collectivité comme Sèvres, d'avoir des ingénieurs performants dans tous les domaines que nous touchons. On peut bien sûr renforcer les équipes techniques en embauchant des ingénieurs plus qualifiés mais lorsqu'on aborde des projets complexes comme ce chantier, de près de 15 millions d'euros, il est plus performant et plus prudent de s'entourer de bureaux d'études spécialisés et d'organismes compétents.

**Le projet de délibération est approuvé à la majorité, avec 4 abstentions (M. GIAFFERI, M. TABIUT, M. BLANCHARD, Mlle CANDELIER) et 4 votes contre (Mme ROSSI, Mme CYROT, M. BLANDIN, M. DURDUX).**

**18°/ Travaux de remise en état du gymnase des Cent Gardes – Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n°2 au lot n°5 « ventilation, chauffage et désenfumage mécanique » avec l'entreprise IDEX Energies.**

**Rapporteur : Monsieur DUBY**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le rapport de présentation de M. DUBY n'appelant pas d'observation, M. le Maire soumet la délibération au vote de l'assemblée.

**La délibération n°18 est approuvée à l'unanimité.**

**19°/ Marché de prestation de chauffage, de production d'eau chaude et de climatisation des équipements municipaux- Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°4 avec le titulaire IDEX Energies.**

**Rapporteur : Monsieur DUBY**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le rapport de présentation de M. DUBY n'appelant pas d'observation, M. le Maire soumet la délibération au vote de l'assemblée.

**La délibération n°19 est approuvée à l'unanimité.**

**20°/ Marché de prestation de chauffage, de production d'eau chaude et de climatisation des équipements municipaux- Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°5 avec le titulaire IDEX Energies.**

**Rapporteur : Monsieur DUBY**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 16 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité, Mlle CANDELIER, M. BLANDIN et M. GIAFFERI ne prenant pas part au vote.

Mlle CANDELIER explique qu'elle avait demandé en commission des finances à avoir la liste des treize bâtiments. Cette liste lui a bien été fournie mais elle souhaiterait aussi connaître la consommation de ces bâtiments au m<sup>2</sup> pour avoir une information complète.

M. le Maire répond qu'effectivement, il est important de connaître ce genre de données. Toute économie de chauffage est bonne à prendre, mais cela signifie pas pour autant que les bâtiments soient impeccables au plan énergétique.

Après confirmation de M. DUBY, il précise qu'on dispose déjà du diagnostic des performances énergétiques de ces bâtiments et dans l'opération de thermographie aérienne on pourra bientôt visualiser les bâtiments qui posent le plus de problèmes en matière de fuites énergétiques.

**La délibération n°20 est approuvée à l'unanimité.**

**21°/ Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Rocquencourt au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF).**

**Rapporteur : Monsieur PATRY**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 12 octobre 2010 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observation, M. le Maire soumet la délibération au vote de l'assemblée.

**La délibération n°21 est approuvée à l'unanimité.**

## 22°/ Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur BARRIER

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.**

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

A l'issue des débats, M. le Maire donne ensuite la parole à Mlle CANDELIER pour une question orale.

Mlle CANDELIER pose la question suivante, au nom du Groupe « Europe Ecologie Les Verts » :

*« Lors du conseil municipal de juillet dernier notre conseil municipal a approuvé une convention avec le Conseil Général concernant l'entretien des arbres le long des routes départementales. Pour mémoire il s'agissait de déléguer à la commune l'entretien de ces arbres.*

*Vous aviez déclaré lors de ce conseil que cette convention risquait de ne pas être mise en œuvre pour cause d'illégalité, il semblerait depuis notre conseil que cette convention ait été censurée par le contrôle légalité pour non-respect des règles de concurrence dans les marchés publics. Pouvez-vous informer notre conseil de la suite qui va être donnée à ce dossier ? Si cette convention a bien été censurée, ne faudrait-il pas que notre conseil prenne une délibération rapportant celle que nous avons votée en juillet ? »*

M. le Maire remercie Mlle CANDELIER pour cette question tout à fait judicieuse. Il rappelle que depuis plusieurs années, et bien avant les dernières versions du code des marchés publics, le Département avait confié aux communes l'entretien des arbres situés le long des routes départementales.

La Communauté d'agglomération Val de Seine, en 2004, s'est substituée aux communes de Sèvres et de Boulogne pour poursuivre l'exécution de cette convention. Lors de la création de GPSO, Arc de Seine n'ayant pas jusqu'alors la compétence espaces verts, cette formule n'avait pas été étendue. Il a donc été décidé de mettre en œuvre cette convention directement par la Ville, d'où le projet de convention évoqué qui a été approuvé par délibération du 1<sup>er</sup> juillet dernier, afin que GPSO mette à disposition de la ville les personnels nécessaires à l'exécution de la convention.

Le Département a entretemps procédé à une nouvelle analyse juridique de cette catégorie de prestations, pour tenir compte des évolutions du code des marchés publics et des directives européennes. Cela n'a donc rien à voir avec une censure du juge administratif ou avec un quelconque contrôle de légalité. Il s'agit en fait de respecter l'orientation générale des directives européennes depuis plusieurs années afin d'éviter des travaux qui seraient confiés directement. Tout doit être mis en concurrence et, d'une certaine façon, le fait que le Département confie à une commune une prestation comme l'élagage des arbres départementaux, sans mise en concurrence préalable, pourrait être considéré comme un détournement du code et attaqué, bien que cela ne se soit, à sa connaissance, jamais produit.

Le Département a donc décidé de reprendre directement cette prestation à partir du 1er janvier prochain. La convention votée pour l'année 2010 tombera donc à la fin 2010.

Il ajoute d'ailleurs que c'est exactement le même problème qui se produit pour le Département, comme pour la communauté GPSO, qui va obliger à reconsidérer totalement les modalités de subvention de l'association Espace. Il ne sera plus possible de donner une subvention à une association pour faire des travaux. Des discussions sont en cours entre la Communauté d'agglomération et l'association Espace justement pour essayer de trouver des solutions pérennes à ce problème.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme CYROT, pour une question, tout en précisant que sa question était présentée en retard par rapport aux délais et qu'elle est acceptée à titre exceptionnel.

Mme CYROT pose la question suivante :

*« Les habitants du quartier des Bruyères vous ont récemment interpellé à plusieurs reprises inquiets de voir s'installer une déchetterie à l'angle de la N118 et de la route du Pavé des Gardes, sur un rond-point surchargé aux heures de pointes et en face de commerces (boulangerie, restaurant). Ils ont le sentiment de n'avoir pas été suffisamment consultés sur ce projet. Or, même si cet équipement se trouve sur la commune de Meudon, c'est bien les habitants de la commune de Sèvres qui sont directement concernés.*

*La décision est d'autant plus mal perçue qu'elle fait suite à la fermeture programmée de l'agence postale et municipale, après une diminution des horaires d'ouverture et une désorganisation des services rendus aux habitants alors qu'ils sont loin du centre ville et mal desservis par les transports en commun.*

*Ces mesures successives renforcent chez les habitants des Bruyères le sentiment de ne pas être considérés comme des Sévriens à part entière.*

*Comment, Monsieur le Maire, comptez-vous relancer un dialogue constructif avec tous les habitants de ce quartier et compenser cette baisse effective des services qui leur sont rendus par la ville ? »*

M. le Maire est heureux de pouvoir répondre à cette question et ainsi de faire justice d'un certain nombre d'allégations fausses allègrement colportées par certains.

La question de Mme CYROT reprend quelques arguments de riverains mal ou pas informés ou voire même manipulés qui, par ailleurs, pour certains d'entre eux, ont introduit un recours contre le permis de construire de déchetterie. Sans vouloir présumer la décision de justice, il a pu toutefois constater que dans le recours gracieux qui a été déposé, un certain nombre d'aspects du droit d'urbanisme a été omis.

Concernant le manque d'information des riverains, il rappelle qu'il y a eu une information faite le 27 novembre 2008 lors d'une assemblée de quartier et regrette à cette occasion que l'opposition n'assiste que trop rarement à ce genre de réunion. Il ajoute qu'il y a eu une

information plus spécifique dans le quartier, par le biais d'une lettre du Maire, le 29 décembre 2008, et que les plans de l'aménagement de la déchetterie ont été exposés pendant de nombreuses semaines à l'agence postale des Bruyères, dès le début de l'année 2009. Enfin l'implantation de la déchetterie a été révoquée le 22 février 2009 lors d'une réunion du Maire avec les habitants des Bruyères à laquelle participait d'ailleurs en auditeur libre, Monsieur Blanchard. Enfin, naturellement le permis de construire lui-même a été affiché à compter du 9 décembre 2009, sans susciter de contestation et, ce n'est qu'à la fin de juillet 2010, après le défrichement de la parcelle enclavée entre la N118, la boucle de l'échangeur et la route du Pavé des Gardes, qu'un riverain s'est manifesté.

M. le Maire ajoute également pour information qu'à partir de mi-octobre, les habitants du quartier ont reçu une lettre signée des maires de Meudon et de Sèvres faisant le point sur le dossier de la déchetterie. Il invite Mme CYROT à la consulter sur le site Internet de la ville, afin d'y trouver l'ensemble des informations qui répondent à des interrogations ou des contrevérités abondamment diffusées sur les heures d'ouverture, les déchets collectés, le bruit, la circulation, la végétalisation du site. L'information des riverains lui paraît tout à fait correcte.

Pour citer un exemple d'information erronée, M. le Maire souligne que sur le fameux rond-point qualifié de surchargé, l'augmentation de circulation due à la déchetterie est inférieure à 1% du trafic actuel, d'autant que la déchetterie ne fonctionne pas aux heures de pointes.

Concernant les personnes concernées, M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un équipement communautaire situé pratiquement à la jonction des villes de Sèvres, Chaville et Meudon. Leurs habitants sont donc peut-être un peu plus directement intéressés que d'autres mais cela devrait intéresser tout de même une bonne partie d'habitants de GPSO, pour se débarrasser des déchets sans attendre la tournée mensuelle des encombrants. Il espère d'ailleurs que cela contribuera largement à une meilleure propreté de la ville, puisque cette déchetterie devrait fonctionner à partir d'avril prochain, tous les jours, du lundi au samedi, (sauf les jours fériés) de 9 heures à 18 heures 30. C'est une ouverture beaucoup plus large que celle de la déchetterie mobile qui ne peut d'ailleurs pas prendre tous les matériaux que peut prendre la déchetterie fixe. L'ouverture de cette déchetterie constitue donc un réel avantage pour les Sévriens, en sus de la déchetterie de la ville de Paris, à l'entrée du périphérique, en bordure d'Issy-les-Moulineaux et de la déchetterie mobile.

Enfin, sur la soi-disant baisse des services dans le quartier des Bruyères, il est faux de dire que la fermeture de l'agence postale est une diminution de la qualité de services puisqu'il y avait de moins en moins de fréquentation. En revanche, cela permettra une amélioration pour l'ensemble des Sévriens puisqu'un nouveau bureau de poste, ultramoderne, va ouvrir en centre ville. C'est donc une amélioration du service postal pour l'ensemble des Sévriens et y compris les habitants des Bruyères.

Il rappelle en effet que La Poste ne voulait plus faire fonctionner cette annexe postale dont l'activité déclinait considérablement malgré les efforts faits. Il ajoute que l'approvisionnement en timbres et en tickets de bus est assuré par les commerces du quartier.

Il revient sur le propos selon lequel l'éloignement du quartier des Bruyères du centre ville donnerait le sentiment aux habitants de ce quartier de ne pas être des Sévriens à part entière. Il s'étonne de ce propos puisqu'on met à leur disposition un nouvel équipement avec la déchetterie. Il constate d'ailleurs que la vente du programme neuf de logements sur les

anciens terrains Tekelec est terminée depuis longtemps et que la vente des logements Gecina se déroule bien et relativement facilement dans la conjoncture actuelle, ce qui tend à prouver qu'il y a beaucoup de gens qui sont contents d'habiter dans ce quartier. Quant à relancer un dialogue, celui-ci n'ayant jamais cessé d'exister, il ne paraît pas utile de le relancer.

Le Maire conclut en rappelant que le quartier des Bruyères est traité comme tous les autres quartiers de la ville. Il relève d'ailleurs c'est le seul coteau disposant d'équipements sportifs, d'un centre de loisirs, d'une salle polyvalente et jusqu'à maintenant d'une agence postale. Au niveau des transports, la ligne de bus 469 a été créée et renforcée, ainsi que celle du Traverciel.

Enfin, sur le plan de l'écologie, il rappelle que la maîtrise des déchets est un aspect majeur pour éviter la pollution, pour réduire la consommation d'énergies et de matières premières non renouvelables. Installer une déchetterie, c'est aller dans ce sens et donner un moyen supplémentaire à tous les Sévriens de contribuer à la protection de l'environnement qui bénéficie à tous. C'est un acte responsable qui sert les intérêts des Sévriens. Il regrette qu'un certain nombre de personnes, pour des raisons personnelles, diffuse des contrevérités et essaie d'affoler les populations.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*  
\*

**A 22H20, M. le Maire lève la séance.**

*Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité  
en séance du Conseil municipal du 9 décembre 2010.*